

DEAES

Accompagnant Éducatif et Social

LE MÉTIER

L'accompagnant éducatif et social (AES) exerce une fonction d'accompagnement et d'aide au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature.

Il accompagne les personnes tant dans les actes essentiels du quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs.

Il veille à l'acquisition, la préservation ou la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles. Il doit permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.

L'AES peut exercer dans 3 spécialités :

- **Accompagnement de la vie à domicile** : l'AES contribue à la qualité de vie de la personne, au développement ou au maintien de ses capacités à vivre à son domicile,
- **Accompagnement de la vie en structure collective** : l'AES soutient des relations interpersonnelles et à la qualité de vie de la personne dans son lieu de vie collectif.
- **Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire** : il facilite, favorise et participe à l'autonomie des enfants, adolescents et des jeunes adultes en situation de handicap dans les activités d'apprentissage, et les activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs.

LA FORMATION

Une formation par alternance en centre de formation et en stage sur sites qualifiants			
organisée en quatre domaines de compétences	378 heures pour le socle commun	147 heures par spécialité	840 heures en stage
Phase de détermination de la spécialité	14 h		
DC1 : se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale	126 h	14 h	
DC2 : Accompagner les personnes au quotidien et dans la proximité	98 h	63h	
DC3 : Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés	63 h	28 h	
DC4 : Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne	70 h	42 h	
Validation	7 h		
Une année de formation soit 1 365 h	525 h en centre		840 h en stage

La formation est animée par ADYFOR. La pédagogie mise en œuvre est centrée sur la personne. Les stagiaires en formation bénéficient d'un accompagnement individualisé.

Le socle commun pour AES est commun aux trois spécialités.

LE COUT DE LA FORMATION

COÛT PEDAGOGIQUE (à titre indicatif)

pour les 525 heures de formation en Centre :

- Scolarité
11,00 € X 525 heures = 5 775,00 €

La formation est prise en charge :

- Par la Région Auvergne Rhône-Alpes et/ou Pôle Emploi.
- Par l'employeur ou un organisme OPCA : dans ce cas il reste à la charge de l'apprenant les droits d'inscription s'élevant à 100 €.

LES AIDES FINANCIERES

- Congé Individuel de Formation par les employeurs (Uniformalion, Fongécif,...)
- Compte Personnel de Formation pour les parcours partiels de spécialisation
- Pôle Emploi : se renseigner auprès du Pôle Emploi dont vous dépendez
- Aide de la Région Auvergne Rhône-Alpes : attribution d'une bourse en fonction des ressources familiales, demande à faire à la rentrée.

L'ACCES A LA FORMATION

1. Condition d'inscription

- Aucune condition de diplôme ou de niveau scolaire n'est requise.
- Mais il faut avoir réussi les épreuves d'admission.
- Seuls les candidats déclarés admis à l'issue des épreuves d'admission peuvent intégrer la formation
- Déclaration sur l'honneur attestant de n'avoir pas fait l'objet d'interdiction administrative ni de condamnation pénale en raison d'une infraction incompatible avec les professions ouvertes aux titulaires du DEAES.

Epreuve écrite d'admissibilité

Sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité :

- des titulaires des diplômes au moins égaux ou supérieurs au niveau IV

- les candidats titulaires d'un des diplômes suivants :

- C.A.P.A. assistant technique en milieu familial ou collectif,
- B.A.P.A.A.T,
- D.E Aide soignant,
- D.E CAP petite enfance,
- D.E Auxiliaire de puériculture,
- C.A.P.A. service en milieu rural,
- C.A.P.A. services aux personnes et vente en espace rural,
- BEP carrières sanitaires et sociales / BEP ASSP,
- D.E Assistant familial,
- B.E.P.A. option services aux personnes,
- Titre professionnel Assistant de vie ou assistant de vie aux familles,
- Certificat employé familial polyvalent suivi du certificat de qualification professionnelle assistant de vie.

- les candidats lauréats de l'Institut du service civique.

Par ailleurs, certains candidats peuvent être exonérés des épreuves d'entrée en formation :

- les candidats titulaires d'un DEAVS ou d'un DEAMP qui souhaitent s'inscrire dans une autre spécialité du diplôme d'Etat ;

- les candidats titulaires d'un DEAES qui souhaitent s'inscrire dans une autre spécialité que celle acquise au diplôme.

Epreuve orale d'admission

Sont présentés à cette épreuve :

- les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 à l'épreuve écrite d'admissibilité.
- les candidats dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité.

2. Nature des épreuves

Epreuve écrite d'admissibilité :

- Durée : 1h30 – notée sur 20 points.

Questionnaire orienté sur l'actualité sociale comportant 10 questions.

Epreuve orale d'admission :

- Durée : 30 min de préparation + 30 min entretien – notée sur 20 points.

L'épreuve d'admission consiste en un entretien sous la responsabilité d'un formateur et d'un professionnel, à partir d'un questionnaire ouvert, visant à vérifier l'aptitude et l'appétence du candidat pour la profession et d'éventuelles incompatibilités du candidat avec l'exercice du métier.

LES FORMALITES D'INSCRIPTION A LA SELECTION

Pour les épreuves d'admission

Envoyer au Centre de formation :

Une lettre de motivation manuscrite contenant notamment la demande de retrait de dossier de candidature pour la sélection + 1 Curriculum Vitae + 1 enveloppe pré timbrée à 20 g libellée à votre nom et adresse.

Le dossier de candidature peut être retiré directement au centre de formation ou via le site Internet : <https://www.stjean.adyfor.com/>

Au retour du dossier, il vous sera demandé, entre autres :

3 enveloppes timbrées et la photocopie de vos éventuels diplômes.

Frais d'inscription à la sélection :

40 € pour l'épreuve écrite d'admissibilité
70 € pour l'épreuve orale d'admission

Quota rentrée octobre 2019 :

(en attente)

CALENDRIER DE LA SELECTION 2019

2 Réunions d'information collective :

Mardi 18 juin 2019 de 9 h 30 à 11 h 00

Mercredi 04 septembre 2019 de 9 h 30 à 11 h 00

Clôture des inscriptions :

Vendredi 06 septembre 2019

Epreuve écrite d'admissibilité :

Lundi 16 septembre 2019 de 10 h 00 à 11 h 30

Epreuve orale d'admission :

Lundi 30 septembre 2019

Date de communication des résultats de sélection :

Mardi 1^{er} octobre 2019 affichage au Centre de formation - site internet et mails

Date de début et de fin de formation :

Mercredi 23 octobre 2019

- **23, 24 et 25 octobre 2019 : jours de détermination de spécialité, puis**
- **Parcours du 04 novembre 2019 jusqu'au 16 octobre 2020**

Taux de satisfaction
Stagiaires : 84,4 %

Taux de réussite aux
diplômes : 96,7 %

POUR TOUTE INFORMATION

CENTRE DE FORMATION ADYFOR
ADMR
5 rue Jean Baptiste BRUGET
42650 ST JEAN BONNEFONDS

Tél : 04.77.95.00.07
Fax : 04.77.95.15.22

E-mail : info-stjean@adyfor.com
<https://www.stjean.adyfor.com/>

Avec la participation financière de :

